



Le quatre juin deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-SAVIN dûment convoqué le vingt-neuf mai deux mil vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SAINT-SAVIN, sous la Présidence de Monsieur Hugues MAILLET, Maire.

Présents : MM. MAILLET, PLUMEREAU, NIBAUDEAU, CHAUSSEBOURG, LEROUGE, LEFEUVRE, LAFORGE, DE BRESSER, JEAN, LEVRIER, NIBEAUDEAU, ROUSSE.

Absente excusée : MM. BERTON.

Absents : MM. FAYOLLE, SOYER.

M. Emmanuelle ROUSSE a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé par tous les membres présents et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

N° 2024/06/04/40 :

Travaux de rénovation énergétique du Pôle Educatif de Territoire – Tranche 1 – Ecole maternelle – Demande de subventions – Mise à jour du plan de financement :

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la révision du projet de rénovation énergétique de l'école maternelle demandée à l'architecte Mr Pascal BARRANGER devant le coût des travaux, il convient de mettre à jour le plan de financement.

Le coût révisé est de **658 614.91 € HT** y compris option préau d'un montant de 49 015.20 € HT et option pompe à chaleur indépendante d'un montant de 20 500 € HT.

Le plan de financement (maîtrise d'œuvre et travaux) serait le suivant :

FINANCEURS	Montant	Taux
Autofinancement	131 722.98 €	20.00 %
Département de la Vienne ACTIV'2	90 000.00 €	13.67 %
Energies Vienne	132 500.00 €	20.12 %
Etat DETR/DSIL	131 722.98 €	20.00 %
Etat FONDS VERT	172 668.05 €	26.22 %
TOTAL	658 614.01 €	100.00 %

Reste 0.90 €.

Location ALGECO 70 000 € uniquement si nécessaire

FINANCEURS	Montant	Taux
Autofinancement	52 500.00 €	75.00 %
Syndicat Energies Vienne	17 500.00 €	25.00 %
TOTAL	70 000 €	100.00 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve les plans de financement ci-dessus.**
- **autorise le Maire à déposer les demandes de subventions.**
- **autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération y compris avenants s'y besoin.**

N° 2024/06/04/41 :

Conseil d'administration de l'EPCC Abbaye de Saint-Savin – Désignation d'une personnalité qualifiée :

Cinq personnalités qualifiées siègent au Conseil d'Administration de l'EPCC Abbaye de Saint-Savin.

Le mandat de la personne qualifiée que la commune a désignée pour une durée de trois ans prendra fin le 30 juin prochain. Il s'agit de Monsieur Daniel BOURDU.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler son mandat pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 1^{er} juillet 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

N° 2024/06/04/42 :

Convention de prêt de matériel communal entre la Commune et le Club Athlétique Saint-Savin/Saint-Germain :

Le Maire donne lecture de la convention prévue entre la Commune et le CASSSG concernant le prêt de matériel communal au club afin d'effectuer l'entretien du stade François Prat et de ses annexes.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.**

QUESTIONS DIVERSES :

► Mise à jour des permanences du bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin 2024.

La séance est close à 20 H.

<p>Hugues MAILLET Maire</p>	<p>Emmanuelle ROUSSE Conseillère municipale déléguée Secrétaire de séance</p>
--	--